

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation. Tous nos tarifs sont affichés en agence et sur notre site www.autoecoledeslycees.fr

TARIFS 2022		B78 vers B	
Dénomination	Prix Unitaire € TTC	Volume	Montant TTC
DIVERS	Gestion élève planning et pédagogique.	1	11.00€
	Ouvrage		
	Démarche administrative de demande de permis en supplément		20.00€
FORMATION	Pratique	6	288.00€
	Simulateur	1	Offertes
	Heures en supplément		48.00€ / 1 heure
MONTANT TOTAL EN € TTC			299.00€

-Tous règlements de prestations et produits font l'objet de la délivrance d'une note lorsque le prix est supérieur ou égal à 25.00€ (TVA comprise). Pour les prestations et produits dont le prix est inférieur à 25.00€ (TVA comprise) la délivrance d'une note est facultative, mais peut-être remise sur simple demande du client.

Informations complémentaires :

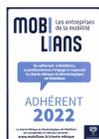
Pièces à fournir :

- Ephoto
- Carte identité
- Permis de conduire
- Justificatif de domicile (-6 mois)

Et si besoin :

- Attestation de domicile
- Pièce identité de l'hébergeant

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.



Informations

Formation 7h B(78) vers B



Votre auto-école vous informe sur la formation des conducteurs de véhicules à changement de vitesses automatique, qui souhaitent conduire des véhicules à changement de vitesses manuel. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : AUTO-ECOLE DES LYCEES / DU BOURG NEUF

Téléphone : 04-76-35-88-68 E-mail : contact@autoecoledeslycees.fr



SIMULATEUR DE CONDUITE

L'accès à notre simulateur pour les leçons de conduite :

C'EST OFFERT !



HORAIRES D'OUVERTURE

SARL AUTO-ECOLE DU BOURG NEUF

3 Rés. le Bourg Neuf.
2 rue du Bourg Neuf.
38480 Pont de Beauvoisin
TEL : 04-76-35-88-68

Agrement E1603800200

**SARL-Capital 5000€-RCS VIENNE-
SIRET 821 564 473 00014-APE 8553Z**

Déclaration OF 84380700438 (ne vaut pas agrément d'état)

Jour	Horaires	Horaires
Lundi		
Mardi		13h30-19h00
Mercredi	8h00-12h00	13h30-19h00
Jeudi		13h30-19h00
Vendredi		13h30-19h00
Samedi	8h00-13h00	

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 3 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé	Enseignement
<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B, à changement de vitesses manuel. • Appartenant à l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est pratique et individuelle. • Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule. • La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite. • Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. • Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. • Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE PERMIS B, BOÎTE AUTOMATIQUE VERS BOÎTE MANUELLE
Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Raison sociale de l'établissement : _____
 N° d'agencement : _____
 N° SIREN ou SIRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance de l'agencement précoordonné : _____

Atteste que :
 Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____
 N°(s) IB : _____
 Adresse : _____

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire imputable à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales : _____
 N° du permis de conduire : _____
 Ainsi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requises pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.

Date de délivrance de l'attestation : _____
 Cachet de l'établissement ayant dispensé la formation : _____
 Signature du bénéficiaire de la formation : _____

Exemplaire blanc : Préfectorale Exemplaire bleu : Elève Exemplaire rose : Établissement

AVERTISSEMENT : La délivrance de la présente attestation n'est autorisée à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où l'élève a passé avec succès le test de conduite de la boîte de vitesses manuelle correspondant.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

